



LE BUREAU RÉGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

Délégué régional
Vincent BEAUGNIER
(ML Montargis-Gien - 45)

Déléguée adjointe :
Claire HALOIN
(ML Chartres - 28)

Membres du Bureau :
Jean-Philippe BREUGNOT
(ML Orléans - 45)

Isabelle LARADE
(ML Chartres - 28)

NOUS CONTACTER

contact@synamicentre-
cfdt.fr

NOUS RETROUVER

www.synamicentre-cfdt.fr

 SynamiCentreCfdt

SYNAMI

**Syndicat National des
Métiers de l'Insertion**
(Missions locales, MDE, PLIE, ACI)
www.synami-cdft.fr

Tél : 01.56.41.51.81/60
47/49 avenue Simon Bolivar
75019 Paris



Le Synami-CFDT vous invite à porter ce macaron, signe de reconnaissance et de ralliement de tous ceux qui s'engagent pour gagner la bataille de la survie du réseau des ML.

LE MOT DU BUREAU REGIONAL A QUOI JOUE L'ETAT ???

En octobre dernier, le 1^{er} Ministre annonçait des expérimentations possibles de fusion des Missions locales avec Pôle Emploi. Le Synami-CFDT décidait d'organiser des débats, sur tout le territoire, pendant une « Quinzaine des ML ». Vous nous aviez largement démontré votre capacité d'analyse de la situation et vous aviez réaffirmé le refus net d'une fusion avec Pôle emploi. La volonté de l'État de fusionner les ML et Pôle Emploi était bien réelle, et non un phantasme, comme l'avait affirmé la ministre du travail, à l'époque. Notre mobilisation contre ce projet n'aura pas été vaine.

Le rapport de l'IGAS paru en mars 2019 ne propose pas de fusion entre les deux entités Pôle Emploi et Missions locales en tant que telle, mais des rapprochements qui peuvent laisser en suspend quelques interrogations. La proposition de mettre en place des GIP (groupement d'intérêt public) laissent quand même à penser que l'État souhaite reprendre la main sur la gouvernance de nos structures. Certaines structures comme la Mission locale de Chartres ont récemment abandonné le statut GIP au profit de l'associatif afin de se libérer d'un contrôle et d'un pouvoir décisionnel oppressant des services de l'État. Le retour en statut associatif permet outre la reprise de la totale gouvernance de nos collectivités locales, l'accès à des avantages fiscaux non négligeables... et donc plus de liberté budgétaire.

L'ensemble des présidents des Missions locales s'était opposé fermement à cette idée de fusion et l'avait également fait savoir. L'État n'ayant pas trouvé d'adhésion politique à ce projet s'est-il risqué à jouer la carte des financements ?

Suite à la modification des règles de paiement de la Garantie jeunes en 2019, certaines Missions locales se sont trouvées mises en difficultés financières avec des conséquences possibles, non seulement sur leur équilibre financier mais surtout sur la qualité de l'accompagnement des jeunes.

L'UNML a alerté le président de la République. Le Synami, avec l'appui de la CFDT en a fait de même. Et il aura fallu beaucoup d'énergie et de pression de la part des acteurs de notre réseau pour que l'État effectue un revirement à 180° en mettant en action un mécanisme compensatoire de financement versé en octobre, qui permettra de passer l'année.

À l'heure où la Dares dresse pourtant un bilan positif de la Garantie jeunes qui favorise l'emploi durable des jeunes les plus fragilisés, notre réseau reste une cible prioritaire de ce gouvernement. Le Synami continuera à interpeller l'État pour qu'il ne fragilise pas la capacité d'accompagnement des Missions locales et à réclamer la stabilisation de leurs financements structurels pour leur permettre de réussir à accueillir le plus grand nombre de jeunes.

Que se passe-t-il dans vos Missions locales ? Comment sont abordés ces événements financiers ? Avez-vous connaissance de conséquences sur l'activité de vos structures ?

**N'hésitez pas à revenir vers nous pour partager vos informations ou inquiétudes.
Cela nous permettra de faire remonter vos commentaires au niveau national.**

Ensemble aujourd'hui plus fort demain !



En novembre dernier, vous étiez une cinquantaine de salariés de la région Centre-Val de Loire à participer aux RIS organisées à Orléans et Bourges.

LE BUREAU REGIONAL VIENDRA DANS VOS DEPARTEMENTS

2019 : CSE, FINANCEMENTS GJ, CPO... FAISONS LE POINT ENSEMBLE

Depuis plusieurs semaines, certaines missions locales sont confrontées à des situations budgétaires dramatiques, la faute à un changement brutal des règles comptables par l'Etat, et appliquées, ipso facto à nos associations. A cela s'ajoute la baisse des subventions accordées dans le cadre de la CPO. Un nombre important de structures seront dans l'obligation de revoir à la baisse le nombre de jeunes accueillis, faute de moyens, d'ici à la fin de l'année. Même si la Ministre vient d'annoncer un financement compensatoire versé en octobre prochain, comment sont abordés ces éléments financiers dans vos structures ? Avez-vous connaissance de conséquences financières... ?

De plus, d'ici le 31 décembre, le CSE devra être mis en place dans les structures de plus de 8 salariés Où en êtes-vous ? Y a-t-il des candidat-e-s chez vous ?

Pour aborder l'ensemble de ces points d'actualités, nous vous invitons à participer à une



Synami
CENTRE-VAL DE LOIRE

REUNION D'INFORMATION SYNDICALE
à l'attention de tous les salariés, syndiqués ou non
(art. 2.1.5 de la CCN ML/PAIO)

LOIR-ET-CHER
LUNDI 23 SEPTEMBRE
14h00 (après-midi)
CFDT - UD 41
35-37 avenue de l'Europe
41000 BLOIS
Tél. : 02 54 43 99 01

EURE-ET-LOIR
MARDI 05 NOVEMBRE
14h00 (après-midi)
CFDT - UD 28
19-21 rue des grandes
pierres couvertes
28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 91 15 04

INDRE-ET-LOIRE
JEUDI 10 OCTOBRE
14h00 (après-midi)
CFDT - UD 37
18 rue de l'oiselet
37550 ST AVERTIN
Tél. : 02 47 36 58 58

INDRE
LUNDI 17 JUIN
14h00 (après-midi)
CFDT - UD 36
86 rue d'Aquitaine
36008 CHATEAUROUX
Tél. : 02 54 34 26 45

CHER
LUNDI 18 NOVEMBRE
14h00 (après-midi)
CFDT - UD 18
5 boulevard Clémenceau
18000 BOURGES
Tél. : 02 48 27 51 51



Art. 2.1.5 de la CCN ML/PAIO

Pour participer, vous devez avertir votre employeur en lui remettant la déclaration d'absence. Il n'y a pas de délai imposé et votre employeur ne peut s'y opposer.

Chaque salarié relevant de la CCN bénéficie d'un crédit annuel de 2 demi-journées d'information syndicale, considérées comme temps de travail.

Pour les collègues du Loiret, n'hésitez pas à venir à Blois, Chartres ou Bourges.

Pour toute information concernant votre participation, contactez-nous.

La 1^{ère} de ces réunions aura lieu le **Lundi 17 juin à Châteauroux.**

Les collègues de l'Indre sont donc particulièrement invités à participer !

On vous attend nombreux-ses...



REPRESENTANTS DU PERSONNEL

LE COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE (suite)



Le CSE constitue désormais l'instance unique de représentation du personnel. Il doit être mis en place dans l'ensemble des Missions locales de plus de 8 salariés avant la date butoir du **31 décembre 2019**.

L'effectif de 8 salariés doit avoir été atteint au cours des 12 derniers mois consécutifs.

Si certains élus ont déjà investi leurs missions au sein du CSE, pour d'autres, c'est encore une grande découverte. Vous trouverez ci-dessous quelques précisions en complément des informations données dans notre lettre de mars 2018 et lors de la réunion d'information syndicale d'avril 2018.

PROTOCOLE D'ACCORD PRE-ELECTORAL

Les employeurs des structures organisant des élections de CSE ont l'OBLIGATION d'inviter les organisations syndicales à la négociation du protocole d'accord pré-électoral dans un délai d'au moins 15 jours avant la 1^{ère} réunion de négociation et 90 jours avant le 1^{er} tour des élections qui doit avoir lieu dans les 15 jours précédant l'expiration du mandat.

Cette négociation a pour objectif principal de :

- ✓ Vérifier l'effectif de la structure, définir le nombre de collège et le nombre de siège à pourvoir, définir les salariés électeurs et éligibles (par exemple, le directeur de la structure n'est ni électeur, ni éligible sous peine d'annulation des élections), vérifier la représentation équilibrée hommes/femmes des listes électorales...
- ✓ Fixer les modalités d'organisation et de déroulement des opérations électorales (la date, l'heure et le lieu du scrutin, les bureaux de vote, les moyens matériels de vote, l'organisation du vote par correspondance, proclamation et affichage des résultats...).

Petit conseil du Bureau Régional :

Le PAP peut également modifier la durée du mandat, le nombre de sièges composant la délégation du personnel, ainsi que le nombre d'heures de délégation associé tout en respectant le volume d'heures global fixé.

ELECTION
COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

**VOTRE STRUCTURE ORGANISE
des ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**

Vous êtes candidat ou vous souhaitez vous renseigner pour le devenir, le Synami-CFDT vous accompagne dans vos démarches.
N'hésitez à nous contacter :

Synami-CFDT
Tel : 01.56.41.51.81
@ : synami@pste.cfdt.fr

Délégué régional
VINCENT BEAUGNIER
Tel : 02.38.98.73.60
@ : contact@synamicentre-cfdt.fr

Cfdt: SYNAMI
SYNDICAT NATIONAL DES MÉTIERS DE L'INSERTION

FONCTIONNEMENT DU CSE

Les missions des délégués du personnel au CSE restent inchangées dans nos **structures de moins de 50 salariés** par rapport à celles qu'exerçaient les délégués du personnel.

Toutes les informations sur le site travail-emploi.gouv.fr (dialogue social / CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés).

Pour nos structures de moins de 50 salariés, le CSE sera également soumis à des informations et consultations périodiques ou ponctuelles (modification des textes conventionnels, accord d'entreprise, travailleurs handicapés, congés, plan de formation, durée et aménagement du temps de travail, inaptitude...). De plus, les nouvelles ordonnances donnent une large place à la négociation dans les entreprises qui pourront remettre en question certains de nos avantages acquis.

Petit conseil du Bureau Régional :

Il est primordial d'avoir accès à toutes les réglementations applicables au sein de l'établissement (CCN, accords d'entreprise, règles disciplinaires édictées par le règlement intérieur, notes de service...).

FORMATIONS PROPOSEES PAR LE SYNAMI

Dans nos structures, peu de candidats manifestent l'envie d'être représentant du personnel et on constate souvent des carences ou des sièges vacants à l'arrivée. Le rôle des élus du CSE ne se résume pas à dénoncer les difficultés rencontrées par les salariés. Parmi ses missions, il y a notamment celle qui offre tout un espace de sensibilisation, d'information et de négociation.

Pour vous accompagner dans la prise de vos fonctions, le Synami peut vous proposer des formations :

- ✓ **Être à la CFDT aujourd'hui** (1 journée) – accessible aux non adhérents
- ✓ **Initiation à la représentation du personnel** (1 journée)
- ✓ **Savoir négocier** (2 jours) – pour les délégués syndicaux
- ✓ **CSE : initiation** (1 journée) – pour les candidats
- ✓ **CSE : élu** (2 jours) – ML <50 salariés / (3 jours) – ML >50 salariés

Si vous souhaitez participer à l'une de ces formations, contactez-nous
(contact@synamicentre-cfdt.fr).

CLIN D'ŒIL



Nous envoyons toutes nos pensées positives à Jean-Philippe, qui a besoin de temps pour prendre soin de lui et s'occuper de sa santé...

Bon courage à toi et on t'attend avec impatience.

TEMOIGNAGE

Le bureau syndical régional s'est agrandi avec l'arrivée d'Isabelle LARADE, conseillère à la ML de Chartres.



J'ai adhéré au Synami en 2015, parce que notre structure traversait une période houleuse et que nous avions besoin d'être épaulés. Depuis, j'y ai toujours trouvé de l'écoute, du soutien, des réponses. N'étant pas syndicaliste dans l'âme, je ne m'y suis pas investie davantage jusqu'à aujourd'hui, me disant que d'autres s'en occupaient très bien.

Sauf que la réalité est que le Bureau Régional n'est aujourd'hui composé que de 2 personnes, qui se démènent seules depuis trop longtemps ! Qu'elles ne peuvent donc pas à elles-seules répondre aux diverses sollicitations ou même développer des choses au profit de leurs adhérents.

J'ai donc proposé d'intégrer le BR pour y apporter ma contribution et parce que je sais qu'il est trop facile de tout attendre des autres et de ne jamais mouiller sa chemise !

Après tout, une des valeurs du syndicalisme est la solidarité !

On doit donc chacun prendre notre part de responsabilité dans l'avenir de nos emplois, nos structures, notre réseau, et avec l'arrivée des CSE, c'est maintenant ou jamais !

APPEL A CANDIDATURES

Avec l'arrivée d'Isabelle et en attendant le retour de Jean-Philippe, le bureau régional, c'est donc aujourd'hui **3 personnes...**

C'est trop peu pour être régulièrement présent dans chacun des départements de notre région et vous accompagner au plus près de vos besoins.

C'est trop peu pour être pleinement efficace !!!

Vous êtes adhérent-e-s Synami-CFDT ou souhaitez le devenir... Vous souhaitez vous impliquer, à votre niveau, dans les actions que mène le syndicat pour la défense de nos métiers et pour l'intérêt collectif des salariés de notre réseau...

Rejoignez le bureau régional !

Plus nous serons représentatifs des départements de notre région, plus nous serons des relais pour nos collègues et pour le syndicat, plus nous aurons du poids dans les actions à mener collectivement.

L'invitation est lancée...

Cfdt: Synami CENTRE VAL DE LOIRE

NOUS AVONS BESOIN DE RENFORT AU BUREAU REGIONAL ?

PRENDRE LA PAROLE, PARTAGER
PARLER DE NOS STRUCTURES, DU QUOTIDIEN
S'INFORMER DES ACTUALITES DU RESEAU
ETRE UN RELAIS POUR MES COLLEGUES ET LE SYNDICAT
AVOIR DES CONSEILS ET APPORTER MA CONTRIBUTION

POURQUOI PAS MOI ?

ENSEMBLE AUJOURD'HUI PLUS FORTS DEMAIN

BUREAU REGIONAL
S'INFORMER, PARTAGER
SE SOUTENIR

VOUS ETES ADHERENT E SYNAMI-CFDT OU SOUHAITEZ LE DEVENIR...
VOUS SOUHAITEZ VOUS IMPLIQUER, A VOTRE NIVEAU, DANS LES ACTIONS
QUE MENE LE SYNDICAT POUR LA DEFENSE DE NOS METIERS
ET POUR L'INTERET COLLECTIF DES SALARIES DE NOTRE RESEAU...

REJOIGNEZ LE BUREAU REGIONAL !

Pour toute information, contactez-nous sur : contact@synamicentre-cfdt.fr

